



COMMUNE DE PAUDEX

**Municipalité**

Ecoles-Cultes-Social-Sports-Jeunesse-Assainissement

---

Préavis n° 04 - 2009  
au Conseil communal

**Demande d'un crédit d'étude**

**Création d'une crèche à Paudex**

23 mars 2009

**Demande d'un crédit d'étude - Création d'une crèche à Paudex**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

**1. Objet du préavis****Préambule**

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit d'étude afin de déterminer :

- les possibilités et conditions d'implantation d'une crèche, à savoir, nouvelle nursery et garderie,
- le coût d'une telle structure,

en vue d'élargir l'offre de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) existante à Paudex et de créer un centre de vie enfantine régional.

**2. Situation actuelle à Paudex****2.1 Offre actuelle**

Actuellement les habitants de Paudex bénéficient des structures suivantes :

- a) **UAPE "L'Escale"** (accueil parascolaire) qui offre 24 places autorisées et 36 places pour le repas de midi.

Cette structure est gérée par la Fondation de l'enfance et de la jeunesse créée par la Ville de Pully en 2006.

- b) **La structure de coordination de l'accueil familial de jour** (ex-mamans de jour) qui fonctionne avec 22 accueillantes en milieu familial (dont une pour Paudex) et offre 67 places (deux pour Paudex). Cette structure est gérée par le Service de la sécurité sociale de la Ville de Pully par délégation de compétences.

## 2.2 Places à créer

Paudex compte 44 enfants de 0 à 4 ans et 63 de 5 à 10 ans, soit 107 enfants susceptibles de profiter de ces structures d'accueil de jour. Il est recommandé, sur le long terme, de mettre 15 % de places à disposition.

Type d'accueil	Nombre	15 %	Situation actuelle	Situation future
Précolaire	44	7	0	5
Parascolaire	63	10	24	24

9 enfants = 6 places, donc 7 enfants = 5 places.

La Commune de Paudex ne dispose pas d'une structure d'accueil préscolaire et nous avons un arrangement avec la Commune de Pully. Grâce à un échange de places, nous accueillons des élèves de Pully en parascolaire et Pully accueille des enfants de Paudex en préscolaire.

## 3. Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

En adoptant le préavis n° 17 - 2008, le Conseil communal de Paudex a autorisé la Municipalité à adhérer à l'Association du réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## 4. Réseau d'accueil de jour de Pully, Paudex, Belmont, Lutry

Suite à la création de l'Association précitée, les habitants des quatre communes concernées auront accès à l'ensemble des places soit :

<b>118</b>	places en accueil préscolaire
<b>132</b>	places en accueil parascolaire (+ 30 à midi)
<b>67</b>	places en accueil familial de jour (+ 32 à midi)
<b>317</b>	Total

A l'horizon 2013, le réseau devrait être à même d'offrir des places supplémentaires dont le nombre exact sera déterminé avec les autres membres du réseau d'accueil de Pully, Paudex, Belmont, Lutry.

## **5. Projet de création d'une crèche à Paudex**

### **5.1 Demande**

Paudex, comme pour son UAPE, n'a pas assez d'enfants pour justifier la création d'une crèche pour ses propres et seuls besoins.

Par contre, dans le cadre du réseau, une telle réalisation est envisageable, restant entendu que les autres communes du réseau devront s'engager à financer les places appelées à être occupées par leurs enfants au sein de la crèche de Paudex.

La demande est supérieure à l'offre et Pully a déjà manifesté son intérêt pour occuper 10 places (bébés et trotteurs) dans une telle structure. Pour Paudex, nous pouvons estimer la demande à 6 à 8 places minimum soit au total 16 à 18 places.

### **5.2 Implantation**

La Municipalité de Paudex s'est penchée sur les diverses possibilités et est arrivée à la conclusion qu'idéalement cette crèche devrait être édifiée sous le préau couvert de notre collège ainsi que dans la salle des maîtres existante et les locaux attenants.

De plus, le premier étage de la Borne, où se trouve actuellement l'école du jeudi, pourrait également être utilisé en vue d'augmenter les surfaces disponibles. Il reste entendu que nous devrions alors proposer une solution alternative à l'école du jeudi qui occupe les locaux deux matinées par semaine.

Les détails de cette possibilité d'extension figurent en rouge sur le plan annexé.

Ces modifications dans l'affectation des locaux du collège seront encore discutées en détail avec les représentants du corps enseignant afin de leur offrir les solutions optimales pour leurs activités d'enseignement, en tenant compte des nouveaux impératifs (nouvelle salle des maîtres, préau couvert, partage des locaux, etc.).

### 5.3 Exigences cantonales

#### Exploitation

Sur la base des expériences de la Fondation cantonale, au niveau des coûts d'exploitation, une crèche devrait idéalement disposer de 22 places, soit :

Age	Description	Places	Encadrement
0 à 24 mois	bébés	5	1,38 EPT *
24 à 36 mois	trotteurs	7	1,38 EPT
36 mois à la scolarité	grands	10	1,38 EPT
<b>Totaux</b>		<b>22</b>	<b>4,14 EPT</b>

\* EPT = Equivalent Plein Temps

Il convient de préciser que, dans le cadre d'un réseau, cette structure est modulable et on pourrait imaginer accueillir que des bébés et trotteurs, les grands ayant la possibilité d'aller dans une autre structure à disposition dans le réseau.

Nous souhaitons toutefois étudier la mise en place d'une structure permettant d'accueillir les enfants de un mois à 10 ans.

#### Infrastructure

Les surfaces à disposition sont de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> soit :

Collège	Surfaces
Salle des maîtres	36.00 m <sup>2</sup>
Infirmierie	18.00 m <sup>2</sup>
Cuisine	7.00 m <sup>2</sup>
Sanitaires	10.00 m <sup>2</sup>
Couloir	26.00 m <sup>2</sup>
Couvert – 3 travées de 50 m <sup>2</sup> env.	157.50 m <sup>2</sup>
Couvert – 1 travée	37.00 m <sup>2</sup>
<b>Total Ecole</b>	<b>291.50 m<sup>2</sup></b>
<b>La Borne</b>	<b>75.50 m<sup>2</sup></b>
<b>Disponible</b>	<b>367.00 m<sup>2</sup></b>

Sur la base des renseignements à notre disposition et de la visite de plusieurs crèches, une structure de 22 places nécessite environ 170 m<sup>2</sup> et une structure de 44 places, au minimum 300 m<sup>2</sup>.

## **6. Demande de la Municipalité**

Nous souhaitons mandater un bureau d'architecte pour obtenir une étude nous permettant de déterminer le nombre de places maximum que nous pourrions offrir dans la structure telle qu'envisagée, ainsi que le coût d'une telle réalisation (investissement immobilier et mobilier) + la réorganisation des locaux du collège.

## **7. Financement**

Le financement de la partie immobilière et mobilière serait à charge de notre Commune. Sur la base de l'étude, qui permettra de déterminer le nombre de places, nous pourrions alors estimer le montant des subventions cantonales et fédérales à percevoir et le coût définitif du projet à notre charge.

## **8. Exploitation**

Actuellement, un budget d'exploitation ne peut être établi. Nous pourrions le faire lorsque le nombre de places possibles aura été déterminé, à savoir lorsque le bureau d'architecte et le SPJ (Service Protection de la Jeunesse) nous auront livré leurs conclusions.

Une place en accueil préscolaire au sein de notre réseau coûte environ fr. 28'000.-- par an et que les parents prennent en charge environ 40 % de ce montant soit fr. 11'000.--. En conséquence, le coût à charge de Paudex est de fr. 17'000.-- par enfant.

Maintenant, en plus des places échangées avec Pully (préscolaire-parascolaire), nous avons mis au budget fr. 60'000.-- pour permettre à nos bébés d'être accueillis au sein du réseau Pully-Paudex-Belmont-Lutry. Cela représente 3,5 places à plein temps.

Nous avons vu ci-dessus qu'idéalement Paudex devrait prévoir 6 à 8 places, soit un coût de fr. 136'000.-- environ, que nous serons amenés à prévoir dans nos budgets futurs.

Pour les places restantes, chaque commune du réseau financera ses propres enfants.

## **9. Conclusion**

Ce crédit d'étude estimé par nos soins à fr. 30'000.-- permettra de déterminer :

1. la capacité maximale possible pour la crèche à créer à Paudex,
2. la répartition des locaux,
3. les subsides à percevoir et le coût final d'un tel investissement pour notre commune,
4. la demande future du réseau qui déterminera le nombre de places à créer,
5. le budget d'exploitation,
6. les transformations nécessaires de notre collège.

Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Paudex**

- vu le préavis municipal n° 04 - 2009 du 23 mars 2009,
- oui le rapport de la Commission des finances,
- oui le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

### **d é c i d e**

- d'accorder ce crédit d'étude pour la création d'une crèche à Paudex, soit la somme de fr. 30'000.-- TTC,
- de prélever cette somme sur les liquidités de la bourse communale.

                                  AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic                                  La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 23 mars 2009  
Délégué municipal : Monsieur Serge Reichen, Ecoles et Jeunesse  
Annexe : 1 plan